
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 23 avril 2014

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 2)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 2)
<i>Appel</i> nominal	(p. 2)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 2)
<i>Désignation</i> de 7 assesseurs	(p. 2)

Les textes des délibérations n° 2014-0002 à 2014-0008 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 436.

N° 2014-0002	<i>Fixation du nombre de vice-présidents du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 2)
N° 2014-0003	<i>Fixation de la composition du Bureau de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 3)
N° 2014-0004	<i>Election des vice-présidents du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon et des autres membres du Bureau -</i>	(p. 4)
N° 2014-0005	<i>Délégation d'attributions accordées par le Conseil de communauté au Président -</i>	(p. 20)
N° 2014-0006	<i>Délégation d'attributions accordées par le Conseil de communauté au Bureau -</i>	(p. 20)
N° 2014-0007	<i>Communauté urbaine de Lyon - Fixation des indemnités de fonction accordées aux membres du Conseil de communauté -</i>	(p. 21)
N° 2014-0008	<i>Commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariats de la Communauté urbaine de Lyon - Mode de scrutin et modalités de dépôt des listes -</i>	(p. 22)

Présidence de monsieur Gérard Collomb Président

Le mercredi 23 avril 2014 à 14 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 17 avril 2014 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons commencer ce Conseil qui doit nous permettre d'élire les Vice-Présidents et les autres membres du Bureau. C'est en général une séance assez longue.

Donc je vais demander, suivant l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, si vous en êtes d'accord, à madame Elsa Michonneau de bien vouloir assurer le rôle de secrétaire de séance et de procéder à l'appel nominal.

(Madame Elsa Michonneau est désignée).

M. LE PRÉSIDENT : Je demande aux élus qui n'auraient pas émargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Abadie, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barral, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzera, MM. Brachet, Bravo, Bret, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Brumm, Buffet, Mme Burrigand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Mme Cardona, MM. Casola, Chabrier, Charles, Charmot, Claisse, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Colin, Compan, Mme Corsale, MM. Coulon, Crimier, Mme Croizier, MM. Curtelin, Da Passano, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Desbos, Devinaz, Diamantidis, Mme Dognin-Sauze, M. Eymard, Mme Fautra, M. Fenech, Mmes Frier, Frih, M. Gachet, Mme Gailliot, M. Galliano, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneire, Grivel, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Kimelfeld, Mmes Laurent, Laval, MM. Lavache, Le Faou, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Panassier, M. Passi, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Peytavin, M. Philip, Mmes Piantoni, Picard, Picot, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vesco, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Burillon (pouvoir à Mme Bouzera), Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), David (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Fromain (pouvoir à Mme Laval), Mme Gandolfi

(pouvoir à M. Chabrier), MM. Guillard (pouvoir à M. Havard), Guimet (pouvoir à M. Abadie puis à M. Grivel), Mme Poulain (pouvoir à M. Suchet), MM. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sécheresse (pouvoir à M. Bernard), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 82 élus est atteint.

(Le quorum étant constaté, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoir pour absence momentanée

MM. Abadie (pouvoir à M. Curtelin), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Baume (pouvoir à Mme Iehl), MM. Bérat (pouvoir à M. Odo), Blache (pouvoir à Mme Nachury), Bret (pouvoir à M. Berthilier), Brumm (pouvoir à Mme Servien), Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Calvel (pouvoir à M. Barral), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Cohen (pouvoir à Mme Beautemps), Mme Croizier (pouvoir à M. Gillet), M. Fenech (pouvoir à M. Vincendet), Mme Frier (pouvoir à Mme Vullien), MM. George (pouvoir à M. Bousson), Grivel (pouvoir à M. Pillon), Hamelin (pouvoir à Mme de Lavernée), Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Martin), MM. Millet (pouvoir à Mme Burrigand), Moroge (pouvoir à M. Compan), Philip (pouvoir à Mme Picot), Pouzol (pouvoir à M. Rousseau), Mmes Rabatel (pouvoir à M. Claisse), Reynard (pouvoir à M. Petit), MM. Roche (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Kepenekian), Mme Tifra (pouvoir à Mme Reveyrand), MM. Uhlrich (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Vial (pouvoir à M. Eymard).

Désignation de 7 assesseurs

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je vous propose également de désigner, par vote à main levée, 7 assesseurs pour assister le secrétaire de séance pour le dépouillement des scrutins qui vont suivre. Compte tenu du nombre des opérations de dépouillement, ceux-ci fonctionneront par roulement et se relaieront par groupe de 4 avec le secrétaire de séance.

Je vous propose les candidatures suivantes, choisies conformément à la tradition, parmi les élus les plus jeunes de notre assemblée en combinant élus sortants, nouveaux élus et nos différentes sensibilités politiques :

- assesseur n° 1 : Mme Samia Belaziz,
- assesseur n° 2 : M. Bernard Gillet,
- assesseur n° 3 : Mme Sarah Peillon,
- assesseur n° 4 : M. Thierry Pouzol,
- assesseur n° 5 : M. Christophe Quiniou,
- assesseur n° 6 : M. Thomas Rudigoz,
- assesseur n° 7 : Mme Sandrine Runel.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

(Les assesseurs sont désignés).

N° 2014-0002 - Fixation du nombre de Vice-Présidents du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons tout d'abord fixer le nombre de Vice-Présidents du Conseil de communauté.

Je vous rappelle que le 2^{ème} alinéa de l'article 37 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit que, par dérogation au deuxième alinéa de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le nombre de Vice-Présidents du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 30 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 25 Vice-Présidents.

Le Conseil de communauté est composé de 162 membres. En conséquence, le nombre maximum de Vice-Présidents autorisé par la loi est de 25.

En outre, l'article 33 de ladite loi dispose : "*Jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux suivant la création de la Métropole de Lyon, les délégués communautaires de la Communauté urbaine de Lyon exercent le mandat de Conseiller métropolitain*".

De même, son article 37 prévoit : "*Par dérogation aux articles L 3631-4 et L 3631-5 du code général des collectivités territoriales, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux suivant la création de la Métropole de Lyon, le Président et les Vice-Présidents du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon exercent, respectivement, les mandats de Président et de Vice-Présidents du Conseil de la Métropole [...] ;*"

Compte tenu des différents domaines d'intervention de la Communauté urbaine et de la perspective de la création de la Métropole de Lyon, je vous propose de fixer à 25 le nombre de Vice-Présidents du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon.

Madame Nachury, vous avez la parole.

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président, vous avez rappelé les dispositions de la loi de janvier 2014 qui fixe le nombre maximal des Vice-Présidents à 25. Dans ces moments où les collectivités territoriales - nous allons en devenir une - sont regardées et considérées comme peu économes, ne pourrait-on pas diminuer le nombre de Vice-Présidents, même si cela peut apparaître symbolique mais je crois que les symboles ont aussi leur importance ?

D'autre part, monsieur le Président, je vous rappelle nos débats sur la parité dans le cadre de la commission mixte paritaire et j'espère qu'une place importante sera faite aux femmes dans cet exécutif. Nous pourrions en reparler à l'issue du vote des différents Vice-Présidents.

Le groupe votera contre cette délibération, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je rappelle que, par la création de la Métropole, nous allons supprimer une trentaine de Conseillers généraux qui sont sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et ainsi procéder, comme vous le souhaitez, à quelques économies dans le fonctionnement global de nos institutions.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : M. Abadie, Mme Ait-Maten, M. Artigny, MM. Barral, Mmes Baume, Belaziz, MM. Bernard, MM. Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Brachet, Bravo, Bret, Mme Brugnera, MM. Brumm, Mmes Burillon -pouvoir à Mme Bouzerda-, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Mme Cardona, MM. Chabrier, Charles, Claisse, Mme Cochet,

MM. Colin, Collomb, Coulon, Crimier, Curtelin, Da Passano, Mme David -pouvoir à M. Kimelfeld-, MM. Desbos, Devinaz, Diamantidis, Mme Dognin-Sauze, M. Eymard, Mmes Frier, Frih, MM Gachet, Mme Gailliout, M. Galliano, Mme Gandolfi -pouvoir à M. Chabrier-, MM. Genin, Mme Geoffroy, M. George, Mmes Ghemri, Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Mme Guillemot, MM. Guimet -pouvoir à M. Abadie puis à M. Grivel-, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Kimelfeld, Mme Laurent, M. Le Faou, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Longueval, Mmes Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Panassier, M. Passi, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, Peytavin, M. Philip, Mmes Piantoni, Picard, Picot, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain -pouvoir à M. Suchet-, M. Pouzol, Mmes Rabatel, Reveyrand, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse -pouvoir à M. Bernard-, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat -pouvoir à Mme Cardona-, Veron, Vesco, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Vullien ;

- contre : M. Broliquier, Mme Croizier, MM. Geourjon, Gillet, Lavache, Uhlrich ; Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra -pouvoir à Mme Balas-, MM. Blache, Buffet, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy -pouvoir à Mme Basdereff-, Fautra, MM. Fenech, Forissier -pouvoir à M. Quiniou-, Fromain -pouvoir à Mme Laval-, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Girard, Guillard -pouvoir à M. Havard-, Hamelin, Havard, Mmes Laval, de Lavernée, Leclerc, de Malliard, M. Martin, Mme Maurice, M. Morage, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi -pouvoir à Mme Fautra-, Rantonnet, Mmes Reynard, Sarselli, MM. Sellès, Vincendet ;

- abstentions : MM. Boudot et Casola.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0003 - Fixation de la composition du Bureau de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons maintenant fixer la composition du Bureau de la Communauté urbaine de Lyon.

Je vous rappelle que l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales dispose que "*le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.*"

En outre, conformément à l'article L 5211-9 dudit code, le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau.

Le Bureau est donc nécessairement composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, le cas échéant, d'un ou plusieurs autres membres.

Par délibération séparée, le Conseil de communauté a fixé à 25 le nombre de Vice-Présidents du Conseil. Je vous propose donc d'approuver la composition du Bureau comprenant :

- le Président du Conseil de la Communauté urbaine, Président du Bureau,

- les 25 Vice-Présidents du Conseil de la Communauté urbaine,

- 6 autres Conseillers communautaires élus en son sein par le Conseil.

Les Conseillers communautaires appelés à présider les commissions thématiques à caractère permanent créées par le Conseil en application de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales pourront être invités aux séances du Bureau avec voix consultative.

Dans la perspective de la création de la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015, je vous rappelle que les articles 26 à 39 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoient la continuité des mandats de Conseiller et des fonctions de Président et de Vice-Présidents entre la Communauté urbaine et la Métropole, à titre transitoire et jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

La Métropole de Lyon devra se doter, à compter du 1^{er} janvier 2015, d'une "commission permanente". Celle-ci remplacera le Bureau de la Communauté urbaine. Les six futurs Conseillers délégués que vous allez élire aujourd'hui devront donc être réélus en janvier 2015 avec, le cas échéant, d'autres élus qui composeront la commission permanente.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : M. Abadie, Mme Ait-Maten, M. Artigny, MM. Barral, Mmes Baume, Belaziz, MM. Bernard, MM. Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Brachet, Bravo, Bret, Mme Brugnera, MM. Brumm, Mmes Burillon -pouvoir à Mme Bouzerda-, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Mme Cardona, MM. Chabrier, Charles, Claisse, Mme Cochet, MM. Colin, Collomb, Coulon, Crimier, Curtelin, Da Passano, Mme David -pouvoir à M. Kimelfeld-, MM. Desbos, Devinaz, Diamantidis, Mme Dognin-Sauze, M. Eymard, Mmes Frier, Frih, MM. Gachet, Mme Gailliot, M. Galliano, Mme Gandolfi -pouvoir à M. Chabrier-, MM. Genin, Mme Geoffroy, M. George, Mmes Ghemri, Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Mme Guillemot, MM. Guimet -pouvoir à M. Abadie puis à M. Grivel-, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Kimelfeld, Mme Laurent, M. Le Faou, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Longueval, Mmes Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Panassier, M. Passi, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, Peytavin, M. Philip, Mmes Piantoni, Picard, Picot, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain -pouvoir à M. Suchet-, M. Pouzol, Mmes Rabatel, Reveyrand, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse -pouvoir à M. Bernard-, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat -pouvoir à Mme Cardona-, Veron, Vesco, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Vullien ;

- contre : néant ;

- abstentions : MM. Boudot et Casola ; M. Brolquier, Mme Croizier, MM. Geourjon, Gillet, Lavache, Uhrich ; Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra -pouvoir à Mme Balas-, MM. Blache, Buffet, Charlot, Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy -pouvoir à Mme Basdereff-, Fautra, MM. Fenech, Forissier -pouvoir à M. Quiniou-, Fromain -pouvoir à Mme Laval-, Mme Gardon-Chemard, MM. Gascon, Girard, Guillard -pouvoir

à M. Havard-, Hamelin, Havard, Mmes Laval, de Lavernée, Leclerc, de Malliard, M. Martin, Mme Maurice, M. Morage, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi -pouvoir à Mme Fautra-, Rantonnet, Mmes Reynard, Sarselli, MM. Sellès, Vincendet.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0004 - Election des Vice-Présidents du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon et des autres membres du Bureau - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant à l'élection des 25 Vice-Présidents et des 6 autres membres du Bureau.

L'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'à l'exception de celles des deuxième à quatrième alinéas de l'article L 2122-4, les dispositions du chapitre II du titre II du livre I^{er} de la deuxième partie dudit code relatives au Maire et aux adjoints (articles L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales) sont applicables au Président et aux membres du Bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

Il en résulte qu'en application de l'article L 2122-4 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté élit le Président et les membres du Bureau parmi ses membres, au scrutin secret.

Par ailleurs, en application de l'article LO 2122-4-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseiller communautaire qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Président ou membre du Bureau ni en exercer même temporairement les fonctions.

De même, il résulte de l'application de l'article L 2122-5 du code général des collectivités territoriales que les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communautaire, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être Président ou membres du Bureau ni en exercer même temporairement les fonctions, dans tous les établissements publics de coopération intercommunale qui, dans leur département de résidence administrative, sont situés dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans tous les établissements publics de coopération intercommunale du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées à l'alinéa précédent.

Elle est également opposable dans tous les établissements publics de coopération intercommunale de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au même alinéa.

Par ailleurs, l'article L 2122-5-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice, dans la même commune, des fonctions de Maire dans une commune de 3 500 habitants et plus ou d'adjoint au Maire dans une commune de plus de 5 000 habitants. Aussi, conformément à l'article L 2122-6 du code général des collectivités territoriales, les agents salariés

du Maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de Maire. Ces dispositions sont transposables aux fonctions de Président et de membres du Bureau de la Communauté urbaine.

Les membres du Bureau sont élus au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mesdames et messieurs, je vais vous donner lecture de la liste des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau et nous procéderons, ensuite, au scrutin pour chacun d'entre eux :

- 1^{er} Vice-Président : M. David Kimelfeld,
- 2^e Vice-Président : Mme Michèle Vullien,
- 3^e Vice-Président : M. Jean-Paul Bret,
- 4^e Vice-Président : M. Jean-Luc Da Passano,
- 5^e Vice-Président : Mme Annie Guillemot,
- 6^e Vice-Président : M. Pierre Abadie,
- 7^e Vice-Président : Mme Myriam Picot,
- 8^e Vice-Président : M. Michel Le Faou,
- 9^e Vice-Président : M. Thierry Philip,
- 10^e Vice-Président : Mme Hélène Geoffroy,
- 11^e Vice-Président : M. Alain Galliano,
- 12^e Vice-Président : M. Martial Passi,
- 13^e Vice-Président : Mme Karine Dognin-Sauze,
- 14^e Vice-Président : M. Jean Paul Colin,
- 15^e Vice-Président : M. Bruno Charles,
- 16^e Vice-Président : M. Richard Brumm,
- 17^e Vice-Président : M. Olivier Brachet,
- 18^e Vice-Président : Mme Claire Le Franc,
- 19^e Vice-Président : M. Roland Crimier,
- 20^e Vice-Président : M. Guy Barral,
- 21^e Vice-Président : Mme Sandrine Frih,
- 22^e Vice-Président : M. Gérard Claisse,
- 23^e Vice-Président : Mme Murielle Laurent,
- 24^e Vice-Président : M. Richard Llung,
- 25^e Vice-Président : Mme Béatrice Vessiller,
- 1^{er} Conseiller délégué : Mme Corinne Cardona,
- 2^e Conseiller délégué : M. Gilles Vesco,
- 3^e Conseiller délégué : M. Max Vincent,
- 4^e Conseiller délégué : M. Bernard Rivalta,
- 5^e Conseiller délégué : M. Michel Rousseau,
- 6^e Conseiller délégué : M. Éric Desbos.

Je vous invite maintenant, chers collègues, à procéder à l'élection des 25 Vice-Présidents et des 6 autres membres du Bureau de la Communauté urbaine, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Nous ne pouvons pas exactement transposer le formalisme appliqué lors de la séance du 16 avril 2014, sauf à ce que notre séance de ce jour dure plus de 16 heures.

En conséquence, vous disposez d'ores et déjà, sur chaque pupitre, de bulletins vierges de premier tour de scrutin pour chaque poste de Vice-Président et chaque poste d'autre membre

du Bureau à élire. Je vous fais grâce des enveloppes de scrutin afin de faciliter le travail de dépouillement par nos assesseurs.

Il vous appartient d'inscrire sur chaque bulletin, le moment venu, le nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter. En cas de nécessité de deuxième ou troisième tour de scrutin, des bulletins spécifiques vous seront distribués. A l'approche de l'urne qui circulera dans les travées, vous êtes invités à déposer votre bulletin de vote après l'avoir plié.

Ceux d'entre vous qui disposez d'un pouvoir vous donnant mandat pour voter au nom d'un élu absent et qui ne l'auraient pas remis à l'entrée voudront bien le remettre au passage de l'urne lorsque vous serez appelé à voter en lieu et place de cet élu ; vous voterez donc au total deux fois et de façon distincte. En tant que de besoin, deux isoaloirs sont à votre disposition à chaque extrémité de l'hémicycle.

Election du 1^{er} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 1^{er} Vice-Président. Je vous propose la candidature de monsieur David Kimelfeld. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Je vais donc demander à monsieur Bernard Gillet, à madame Samia Belaziz, à madame Sarah Peillon et à monsieur Thierry Pouzol, assesseurs, de bien vouloir regagner la table de dépouillement pour procéder au dépouillement dès que tout le monde aura voté.

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 1^{er} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote 1
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 161
- c. Nombre de bulletins blancs
(art. L. 65 du code électoral) 36
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls
par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 24
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 101
- f. Majorité absolue 5

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
KIMELFELD David	101	Cent un

Monsieur David Kimelfeld a été proclamé 1^{er} Vice-Président et a été immédiatement installé.

M. LE PRESIDENT : J'invite monsieur David Kimelfeld à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 2^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 2^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de madame Michèle Vullien. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) 161
 c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) 38
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 20
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 103
 f. Majorité absolue 52

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRET Jean-Paul	1	Un
VINCENT Max	2	Deux
VULLIEN Michèle	100	Cent

Madame Michèle Vullien a été proclamée 2^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

M. LE PRESIDENT : J'invite madame Michèle Vullien à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 3^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 3^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Paul Bret. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 3^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 4
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) 158
 c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) 51
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 15
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 92
 f. Majorité absolue 47

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRET Jean-Paul	91	Quatre-vingt-onze
COLLOMB Gérard	1	Un

Monsieur Jean-Paul Bret a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

M. LE PRESIDENT : J'invite monsieur Jean-Paul Bret à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 4^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 4^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Luc Da Passano. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Si monsieur Quiniou, monsieur Gillet, madame Belaziz et madame Runel veulent bien venir dépouiller.

Election du 4^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) 160
 c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) 59
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 10
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 91
 f. Majorité absolue 46

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DA PASSANO Jean-Luc	89	Quatre-vingt-neuf
KIMELFELD David	1	Un
VULLIEN Michèle	1	Un

Monsieur Jean-Luc Da Passano a été proclamé 4^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

M. LE PRESIDENT : J'invite monsieur Jean-Luc Da Passano à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 5^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 5^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de madame Annie Guillemot. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 5^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote2
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) 160
 c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....46
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 12
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 102
 f. Majorité absolue52

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRET Jean-Paul	1	Un
GUILLEMOT Annie	100	Cent
RUNEL Sandrine	1	Un

Madame Annie Guillemot a été proclamée 5^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

M. LE PRESIDENT : J'invite madame Annie Guillemot à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 6^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 6^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de monsieur Pierre Abadie. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Je demande donc à monsieur Pouzol, à madame Peillon, à monsieur Rudigoz et à madame Belaziz de bien vouloir venir dépouiller.

Election du 6^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote6
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) 156
 c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....41
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 13
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 102
 f. Majorité absolue52

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ABADIE Pierre	99	Quatre-vingt-dix-neuf
BRET Jean-Paul	2	Deux
BROLIQUIER Denis	1	Un

Monsieur Pierre Abadie a été proclamé 6^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

M. LE PRESIDENT : J'invite monsieur Pierre Abadie à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 7^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 7^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de madame Myriam Picot. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 7^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote5
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) 157
 c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....50
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 6
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 101
 f. Majorité absolue51

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRET Jean-Paul	1	Un
BUFFET François-Noël	1	Un
GENIN Bernard	1	Un
PICOT Myriam	97	Quatre-vingt-dix-sept
ROUSSEAU Michel	1	Un

Madame Myriam Picot a été proclamée 7^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite madame Myriam Picot à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 8^{ème} Vice-Président Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Dès que les urnes seront vides, je lancerai le scrutin pour l'élection du 8^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de monsieur Michel Le Faou. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos, donc il peut être dépouillé par monsieur Quiniou, monsieur Rudigoz, madame Belaziz et madame Runel.

Election du 8^{ème} Vice-Président Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote 1
b. Nombre de votants (bulletins déposés) 161
c. Nombre de bulletins blancs
(art. L. 65 du code électoral).....30
d. Nombre de suffrages déclarés nuls
par le bureau (art. L. 66 du code électoral)29
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]102
f. Majorité absolue52

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BLACHIER Romain	1	Un
BRET Jean-Paul	3	Trois
BURRICAND Marie-Christine	1	Un
COMPAN Yann	1	Un
GUIMET Hubert	1	Un
LE FAOU Michel	95	Quatre-vingt-quinze

Monsieur Michel Le Faou a été proclamé 8^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite monsieur Michel Le Faou à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 9^{ème} Vice-Président Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer à l'élection du 9^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de monsieur Thierry Philip. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 9^{ème} Vice-Président Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote 1
b. Nombre de votants (bulletins déposés) 161
c. Nombre de bulletins blancs
(art. L. 65 du code électoral).....53
d. Nombre de suffrages déclarés nuls
par le bureau (art. L. 66 du code électoral)4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 104
f. Majorité absolue53

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BUFFET François-Noël	3	Trois
KEPENEKIAN Georges	1	Un
LE FAOU Michel	1	Un
PEYTAVIN Yolande	1	Un
PICOT Myriam	2	Deux
PHILIP Thierry	94	Quatre-vingt-quatorze
ROUSSEAU Michel	1	Un
RUDIGOZ Thomas	1	Un

Monsieur Thierry Philip a été proclamé 9^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite monsieur Thierry Philip à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 10^{ème} Vice-Président**Opérations de vote**

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 10^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de madame Hélène Geoffroy. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 10^{ème} Vice-Président**Résultats du premier tour de scrutin**

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote 4
b. Nombre de votants (bulletins déposés) 158
c. Nombre de bulletins blancs
(art. L. 65 du code électoral).....56
d. Nombre de suffrages déclarés nuls
par le bureau (art. L. 66 du code électoral)4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]98
f. Majorité absolue50

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BLACHIER Romain	1	Un
GENIN Bernard	4	Quatre
GEOFFROY Hélène	90	Quatre-vingt-dix
GOMEZ Stéphane	1	Un
GUILLEMOT Annie	1	Un
SERVIEN Elvire	1	Un

Mme Hélène Geoffroy a été proclamée 10^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

M. LE PRESIDENT : J'invite madame Hélène Geoffroy à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 11^{ème} Vice-Président**Opérations de vote**

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 11^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de monsieur Alain Galliano. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 11^{ème} Vice-Président**Résultats du premier tour de scrutin**

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote 3
b. Nombre de votants (bulletins déposés) 159
c. Nombre de bulletins blancs
(art. L. 65 du code électoral).....39
d. Nombre de suffrages déclarés nuls
par le bureau (art. L. 66 du code électoral)7
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 113
f. Majorité absolue57

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERNARD Roland	2	Deux
BLACHIER Romain	1	Un
BRET Jean-Paul	3	Trois
BUFFET François-Noël	2	Deux
GALLIANO Alain	100	Cent
LONGUEVAL Jean-Michel	1	Un
PASSI Martial	3	Trois
PERRIN-GILBERT Nathalie	1	Un

Monsieur Alain Galliano a été proclamé 11^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

M. LE PRESIDENT : J'invite monsieur Alain Galliano à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 12^{ème} Vice-Président**Opérations de vote**

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 12^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de monsieur Martial Passi. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 12^{ème} Vice-Président**Résultats du premier tour de scrutin**

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	17
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	145
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	33
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	107
f. Majorité absolue	54

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARRET Guy	1	Un
BERAT Pierre	1	Un
BERNARD Roland	1	Un
BLACHIER Romain	1	Un
BRET Jean-Paul	1	Un
BUFFET François-Noël	2	Deux
PASSI Martial	100	Cent

Monsieur Martial Passi a été proclamé 12^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

M. LE PRESIDENT : J'invite monsieur Martial Passi à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 13^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 13^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de madame Karine Dognin-Sauze. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Je demande à madame Runel, monsieur Rudigoz, madame Peillon et monsieur Pouzol de regagner la table des assesseurs pour dépouiller.

Election du 13^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	160

c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	56
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	97
f. Majorité absolue	49

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BLACHIER Romain	1	Un
BRET Jean-Paul	1	Un
DOGNIN-SAUZE Karine	89	Quatre-vingt-neuf
GACHET André	1	Un
JACQUET Roland	1	Un
MILLET Pierre-Alain	1	Un
PASSI Martial	1	Un
SERVIEN Elvire	1	Un
STURLA Jérôme	1	Un

Mme Karine Dognin-Sauze a été proclamée 13^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

M. LE PRESIDENT : J'invite madame Karine Dognin-Sauze à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 14^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 14^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de monsieur Jean Paul Colin. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 14^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	159
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	48

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	107
f. Majorité absolue	54

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	99
f. Majorité absolue	50

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BAUME Émeline	1	Un
BERNARD Roland	2	Deux
BRET Jean-Paul	3	Trois
BUFFET François-Noël	3	Trois
CHABRIER Loïc	1	Un
COLIN Jean-Paul	95	Quatre-vingt-quinze
HAVARD Michel	1	Un
PIETKA Françoise	1	Un

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Jean Paul Colin a été proclamé 14^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite monsieur Jean Paul Colin à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 15^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer à l'élection du 15^{ème} Vice-Président. Je propose la candidature de monsieur Bruno Charles. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 15^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	9
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	153
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	49
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	5

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BAUME Émeline	2	Deux
BERAT Pierre	1	Un
BERNARD Roland	2	Deux
BOUSSON Denis	1	Un
BRAVO Hector	1	Un
BRET Jean-Paul	2	Deux
BRUMM Richard	1	Un
BUFFET François-Noël	2	Deux
CHARLES Bruno	83	Quatre-vingt-trois
HEMON Pierre	2	Deux
JANNOT Brigitte	1	Un
MOROGÉ Jérôme	1	Un

Monsieur Bruno Charles a été proclamé 15^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite monsieur Bruno Charles à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 16^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 16^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de monsieur Richard Brumm. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 16^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	6
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	156

c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	45
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	9
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	102
f. Majorité absolue	52

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERNARD Roland	2	Deux
BRET Jean-Paul	2	Deux
BRUMM Richard	87	Quatre-vingt-sept
BUFFET François-Noël	1	Un
GENIN Bernard	1	Un
GHEMRI Djamilia	1	Un
HEMON Pierre	1	Un
PERRIN-GILBERT Nathalie	4	Quatre
VINCENT Max	3	Trois

Monsieur Richard Brumm a été proclamé 16^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite monsieur Richard Brumm à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 17^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 17^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de monsieur Olivier Brachet. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 17^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	7
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	155

c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	45
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	105
f. Majorité absolue	53

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERNARD Roland	2	Deux
BRACHET Olivier	97	Quatre-vingt-dix-sept
CALVEL Jean-Pierre	1	Un
GACHET André	1	Un
JACQUET Rolland	1	Un
PERRIN-GILBERT Nathalie	1	Un
RABATEL Thérèse	2	Deux

Monsieur Olivier Brachet a été proclamé 17^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite monsieur Olivier Brachet à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 18^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 18^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de madame Claire Le Franc. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Je demande à monsieur Quiniou, monsieur Gillet, madame Belaziz et monsieur Rudigoz de regagner la table des assesseurs pour dépouiller.

Election du 18^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	161
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	54

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	103
f. Majorité absolue	52

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AIT-MATEN Zorah	3	Trois
BERNARD Roland	1	Un
BRACHET Olivier	1	Un
BRAVO Hector	1	Un
COCHET Philippe	1	Un
JANNOT Brigitte	1	Un
LE FRANC Claire	88	Quatre-vingt-huit
PANASSIER Catherine	1	Un
RABATEL Thérèse	3	Trois
ROUSSEAU Michel	1	Un
RUNEL Sandrine	1	Un
VESSILLER Béatrice	1	Un

Madame Claire Le Franc a été proclamée 18^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

M. LE PRESIDENT : J'invite madame Claire Le Franc à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 19^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 19^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de monsieur Roland Crimier. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 19^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
---	---

b. Nombre de votants (bulletins déposés)	160
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	47
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	107
f. Majorité absolue	54

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERNARD Roland	2	Deux
BRET Jean-Paul	1	Un
CRIMIER Roland	97	Quatre-vingt-dix-sept
DA PASSANO Jean-Luc	1	Un
GENIN Bernard	1	Un
MILLET Pierre-Alain	1	Un
PERRIN-GILBERT Nathalie	2	Deux
RABATEL Thérèse	2	Deux

Monsieur Roland Crimier a été proclamé 19^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

M. LE PRESIDENT : J'invite monsieur Roland Crimier à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 20^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 20^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de monsieur Guy Barral. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 20^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	160
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	52

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	104
f. Majorité absolue	53

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARRAL Guy	92	Quatre-vingt-douze
BERNARD Roland	2	Deux
BRAVO Hector	1	Un
BRET Jean-Paul	1	Un
BRUMM Richard	1	Un
GENIN Bernard	2	Deux
LONGUEVAL Jean-Michel	1	Un
RABATEL Thérèse	2	Deux
ROUSSEAU Michel	1	Un
RUNEL Sandrine	1	Un

Monsieur Guy Barral a été proclamé 20^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite monsieur Guy Barral à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 21^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 21^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de madame Sandrine Frih. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Je demande à monsieur Rudigoz, monsieur Pouzol, monsieur Quiniou et madame Runel de regagner la table des assesseurs pour dépouiller.

Election du 21^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	161

c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	55
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	103
f. Majorité absolue	52

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AIT-MATEN Zorah	1	Un
BARRAL Guy	1	Un
BRET Jean-Paul	1	Un
BURRICAND Marie-Christine	1	Un
FRIH Sandrine	91	Quatre-vingt-onze
KEPENEKIAN Georges	1	Un
PERRIN-GILBERT Nathalie	1	Un
PIANTONI Ludivine	1	Un
PICARD Michèle	1	Un
PIETKA Françoise	1	Un
RABATEL Thérèse	2	Deux
RUNEL Sandrine	1	Un

Madame Sandrine Frih a été proclamée 21^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite madame Sandrine Frih à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 22^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 22^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de monsieur Gérard Claisse. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 22^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	158
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	53
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	101
f. Majorité absolue	51

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	96
f. Majorité absolue	49

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BAUME Émeline	1	Un
CLAISSE Gérard	88	Quatre-vingt-huit
COLLOMB Gérard	1	Un
JACQUET Rolland	5	Cinq
LAURENT Murielle	1	Un
RABATEL Thérèse	4	Quatre
SANNINO Ronald	1	Un

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERNARD Roland	2	Deux
BRAVO Hector	1	Un
BRET Jean-Paul	3	Trois
GOMEZ Stéphane	1	Un
JANNOT Brigitte	2	Deux
LAURENT Murielle	85	Quatre-vingt-cinq
RABATEL Thérèse	2	Deux

Monsieur Gérard Claisse a été proclamé 22^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite monsieur Gérard Claisse à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 23^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 23^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de madame Murielle Laurent. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 23^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	13
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	149
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	50

Madame Murielle Laurent a été proclamée 23^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite madame Murielle Laurent à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 24^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 24^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de monsieur Richard Llung. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 24^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	158
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....	57
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	95
f. Majorité absolue	48

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERNARD Roland	2	Deux
BRAVO Hector	1	Un
BRET Jean-Paul	3	Trois
DEVINAZ Gilbert-Luc	2	Deux
HEMON Pierre	1	Un
LAURENT Murielle	1	Un
LLUNG Richard	73	Soixante-treize
PEYTAVIN Yolande	1	Un
RABATEL Thérèse	4	Quatre
RIVALTA Bernard	2	Deux
SANNINO Ronald	3	Trois
STURLA Jérôme	1	Un
VESSILLER Béatrice	1	Un

Monsieur Richard Llung a été proclamé 24^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite monsieur Richard Llung à venir nous rejoindre à la tribune.

(Applaudissements).

Election du 25^{ème} Vice-Président

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 25^{ème} Vice-Président. Je vous propose la candidature de madame Béatrice Vessiller. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 25^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote 7
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 155
- c. Nombre de bulletins blancs
(art. L. 65 du code électoral) 50

- d. Nombre de suffrages déclarés nuls
par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 15
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 90
- f. Majorité absolue 46

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ARTIGNY Bertrand	1	Un
BAUME Emeline	18	Dix-huit
BERNARD Roland	3	Trois
BRAVO Hector	2	Deux
BRET Jean-Paul	6	Six
FRIH Sandrine	1	Un
GENIN Bernard	1	Un
GUIMET Hubert	2	Deux
NACHURY Dominique	1	Un
PANASSIER Catherine	1	Un
RABATEL Thérèse	1	Un
RIVALTA Bernard	1	Un
VESSILLER Béatrice	52	Cinquante-deux

Madame Béatrice Vessiller a été proclamée 25^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite madame Béatrice Vessiller à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 1^{er} Conseiller délégué

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection des Conseillers membres du Bureau et je vous propose la candidature de madame Corinne Cardona. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 1^{er} Conseiller délégué

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote5
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) 157
 c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....51
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)3
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 103
 f. Majorité absolue52

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)2
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 96
 f. Majorité absolue49

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERNARD Roland	1	Un
BRAVO Hector	1	Un
BUFFET François-Noël	1	Un
CARDONA Corinne	96	Quatre-vingt-seize
DEVINAZ Gilbert-Luc	1	Un
DIAMANTIDIS Pierre	1	Un
PIETKA Française	1	Un
SANNINO Ronald	1	Un

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERNARD Roland	2	Deux
BRAVO Hector	1	Un
BUFFET François-Noël	1	Un
KEPENEKIAN Georges	1	Un
LONGUEVAL Jean-Michel	1	Un
MILLET Pierre-Alain	1	Un
SANNINO Ronald	1	Un
VESCO Gilles	88	Quatre-vingt-huit

Madame Corinne Cardona a été proclamée 1^{ère} Conseillère déléguée et a été immédiatement installée.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite madame Corinne Cardona à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 2^{ème} Conseiller délégué

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 2^{ème} Conseiller délégué. Je vous propose la candidature de monsieur Gilles Vesco. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 2^{ème} Conseiller délégué

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 13
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) 149
 c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....51

Monsieur Gilles Vesco a été proclamé 2^{ème} Conseiller délégué et a été immédiatement installé.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite monsieur Gilles Vesco à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 3^{ème} Conseiller délégué

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 3^{ème} Conseiller délégué. Je vous propose la candidature de monsieur Max Vincent. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 3^{ème} Conseiller délégué

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 12
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) 150
 c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral).....52
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)5
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 93
 f. Majorité absolue47

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRAVO Hector	1	Un
BRET Jean-Paul	2	Deux
BUFFET François-Noël	1	Un
GENIN Bernard	2	Deux
KEPENEKIAN Georges	1	Un
LONGUEVAL Jean-Michel	1	Un
PANASSIER Catherine	1	Un
PASSI Martial	1	Un
PEYTAVIN Yolande	1	Un
PIANTONI Ludivine	1	Un
SANNINO Ronald	1	Un
VINCENT Max	80	Quatre-vingts

Monsieur Max Vincent a été proclamé 3^{ème} Conseiller délégué et a été immédiatement installé.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite monsieur Max Vincent à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 4^{ème} Conseiller délégué

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 4^{ème} Conseiller délégué. Je vous propose la candidature de monsieur Bernard Rivalta. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 4^{ème} Conseiller délégué

Résultats du premier tour de scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote 10
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 152
- c. Nombre de bulletins blancs
(art. L. 65 du code électoral) 41
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls
par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 12
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 99
- f. Majorité absolue 50

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERNARD Roland	2	Deux
BERTHILIER Damien	1	Un
BLACHIER Romain	1	Un
BRAVO Hector	1	Un
BRET Jean-Paul	1	Un
BROLIQUIER Denis	4	Quatre
BUFFET François-Noël	1	Un
COULON Christian	1	Un
GENIN Bernard	1	Un
JANNOT Brigitte	1	Un
LLUNG Richard	4	Quatre
LONGUEVAL Jean-Michel	1	Un
MILLET Pierre-Alain	4	Quatre
PANASSIER Catherine	2	Deux
PICARD Michèle	3	Trois
POUZOL Thierry	1	Un
RABATEL Thérèse	1	Un
RIVALTA Bernard	65	Soixante-cinq
SANNINO Ronald	1	Un
VESSILLER Béatrice	3	Trois

Monsieur Bernard Rivalta a été proclamé 4^{ème} Conseiller délégué et a été immédiatement installé.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite monsieur Bernard Rivalta à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 5^{ème} Conseiller délégué

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 5^{ème} Conseiller délégué. Je vous propose la candidature de monsieur Michel Rousseau. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 5^{ème} Conseiller délégué**Résultats du premier tour de scrutin**

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote6
b. Nombre de votants (bulletins déposés)..... 156
c. Nombre de bulletins blancs
(art. L. 65 du code électoral).....40
d. Nombre de suffrages déclarés nuls
par le bureau (art. L. 66 du code électoral)2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 114
f. Majorité absolue58

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERNARD Roland	2	Deux
BUFFET François-Noël	1	Un
BURRICAND Marie-Christine	1	Un
CHABRIER Loïc	1	Un
COULON Christian	1	Un
GENIN Bernard	2	Deux
GHEMRI Djamilia	1	Un
LEBUHOTEL Bruno	1	Un
LONGUEVAL Jean-Michel	1	Un
PICARD Michèle	1	Un
ROUSSEAU Michel	100	Cent
SANNINO Ronald	1	Un
VESSILLER Béatrice	1	Un

Monsieur Michel Rousseau a été proclamé 5^{ème} Conseiller délégué et a été immédiatement installé.

M. LE PRESIDENT : J'invite monsieur Michel Rousseau à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

Election du 6^{ème} Conseiller délégué**Opérations de vote**

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection du 6^{ème} Conseiller délégué. Je vous propose la candidature de monsieur Eric Desbos. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos. Vous pouvez dépouiller.

Election du 6^{ème} Conseiller délégué**Résultats du premier tour de scrutin**

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, voici les résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote9
b. Nombre de votants (bulletins déposés)..... 153
c. Nombre de bulletins blancs
(art. L. 65 du code électoral).....43
d. Nombre de suffrages déclarés nuls
par le bureau (art. L. 66 du code électoral)4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 106
f. Majorité absolue54

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERNARD Roland	2	Deux
BUFFET François-Noël	1	Un
COMPAN Yann	4	Quatre
DESBOS Éric	88	Quatre-vingt-huit
FAUTRA Laurence	1	Un
GENIN Bernard	2	Deux
GEOFFROY Hélène	1	Un
GUIMET Hubert	1	Un
HAVARD Michel	1	Un
MILLET Pierre-Alain	1	Un
PEYTAVIN Yolande	1	Un
RIVALTA Bernard	1	Un
RUDIGOZ Thomas	1	Un
RUNEL Sandrine	1	Un

Monsieur Eric Desbos a été proclamé 6^{ème} Conseiller délégué et a été immédiatement installé.

M. LE PRESIDENT : J'invite monsieur Eric Desbos à rejoindre la tribune.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, nous en avons terminé avec l'élection des Vice-Présidents et des Conseillers délégués.

Nous avons maintenant quelques délibérations.

N° 2014-0005 - Délégation d'attributions accordées par le Conseil de communauté au Président - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : L'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité au Conseil de communauté de déléguer une partie de ses attributions au Président, essentiellement dans des domaines d'administration courante.

Les décisions prises par le Président sur la base de cette délégation sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil de communauté portant sur les mêmes objets, à savoir transmission au contrôle de légalité et affichage.

Lors de chaque réunion du Conseil de communauté, il appartient au Président de rendre compte des attributions exercées par délégation du Conseil de communauté.

Dans le cadre du processus délibératif, la mise en œuvre de délégations d'attributions pourrait permettre :

- de réserver au Conseil l'examen des dossiers stratégiques, de ceux qui impliquent un engagement politique ou financier important ou qui déterminent le cadre d'une intervention ou d'une participation de la Communauté urbaine,

- de confier au Président ou au Bureau la prise de décisions dans les domaines de gestion courante ou pour l'application de délibérations-cadres du Conseil.

Vous avez été destinataires du projet de délibération qui fixe la liste des actes qu'il vous est proposé de déléguer au Président.

Je mets donc ce dossier aux voix.

- pour : M. Abadie, Mme Ait-Maten, M. Artigny, MM. Barral, Mmes Baume, Belaziz, MM. Bernard, MM. Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Brachet, Bravo, Bret, Mme Brugnera, MM. Brumm, Mmes Burillon -pouvoir à Mme Bouzerda-, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Mme Cardona, MM. Chabrier, Charles, Claisse, Mme Cochet, MM. Colin, Collomb, Coulon, Crimier, Curtelin, Da Passano, Mme David -pouvoir à M. Kimelfeld-, MM. Desbos, Devinaz, Diamantidis, Mme Dognin-Sauze, M. Eymard, Mmes Frier, Frih, MM. Gachet, Mme Gaillout, M. Galliano, Mme Gandolfi -pouvoir à M. Chabrier-, MM. Genin, Mme Geoffroy, M. George, Mmes Ghemri, Glatard, MM. Gomez, Gouverneire, Grivel, Mme Guillemot, MM. Guimet -pouvoir à M. Abadie puis à M. Grivel-, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Kimelfeld, Mme Laurent, M. Le Faou, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Longueval, Mmes Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Mme Panassier, M. Passi, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, Peytavin, M. Philip, Mmes Piantoni, Picard, Picot, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain -pouvoir à M. Suchet-, M. Pouzol, Mmes Rabatel, Reveyrand, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse -pouvoir à M. Bernard-, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat -pouvoir à Mme Cardona-, Veron, Vesco, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Vullien ;

- contre : M. Brolquier, Mme Croizier, MM. Geourjon, Gillet, Lavache, Uhlrich ; Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra -pouvoir

à Mme Balas-, MM. Blache, Buffet, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy -pouvoir à Mme Basdereff-, Fautra, MM. Fenech, Forissier -pouvoir à M. Quiniou-, Fromain -pouvoir à Mme Laval-, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Girard, Guillard -pouvoir à M. Havard-, Hamelin, Havard, Mmes Laval, de Lavernée, Leclerc, de Malliard, M. Martin, Mme Maurice, M. Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi -pouvoir à Mme Fautra-, Rantonnet, Mmes Reynard, Sarselli, MM. Sellès, Vincendet ;

- abstentions : MM. Boudot et Casola.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0006 - Délégation d'attributions accordées par le Conseil de communauté au Bureau - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : L'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité au Conseil de communauté de déléguer une partie de ses attributions au Bureau, essentiellement dans des domaines d'administration courante.

Les décisions prises par le Bureau sur la base de cette délégation sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil de communauté portant sur les mêmes objets, à savoir transmission au contrôle de légalité et affichage.

Lors de chaque réunion du Conseil de communauté, il appartient au Président de rendre compte des travaux du Bureau et des décisions prises sur la base de la présente délégation.

Vous avez été destinataires du projet de délibération qui fixe la liste des actes qu'il vous est proposé de déléguer au Bureau.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, allez-y, monsieur Geourjon.

M. le Conseiller GEOURJON : Je ferai vite, vu l'heure tardive. La semaine dernière, monsieur le Président, les expressions "nouvelle gouvernance" ou "démocratie" ont très souvent été citées. Les délégations accordées au Bureau rentrent dans ce cadre. L'objectif de la délégation est, comme vous l'avez rappelé, de réserver au Conseil l'examen des dossiers stratégiques ou impliquant un engagement financier important.

L'article 1.1 que vous proposez donne délégation au Bureau pour réaliser tout acte d'acquisition, de cession et d'échange immobilier, et ce sans plafond de montant. Ceci ne me paraît pas satisfaisant pour un débat démocratique moderne.

Je prendrai juste deux exemples pour être rapide, lors du dernier mandat, pour illustrer mon propos : le 8 février 2010, le Bureau du Grand Lyon a décidé d'acheter auprès de la SACVL des biens immobiliers situés essentiellement dans le septième arrondissement de Lyon pour un montant de 21,616 M€. Le 6 avril 2011, le Bureau du Grand Lyon a décidé de vendre, à la Société foncière du Montout, 32 hectares sur la Commune de Décines Charpieu, pour un montant de 14,700 M€.

Ces deux dossiers n'ont pas été présentés au Conseil. Ils n'ont pas fait l'objet d'un débat, alors même, mes chers collègues, qu'il nous arrive très régulièrement de débattre et de voter en séance des subventions de moins de 5 000 €.

Vous conviendrez qu'en la matière, il y a moyen de faire progresser la démocratie. Aussi, même si nous n'avons plus de règlement intérieur pour le moment, je propose, au nom des élus du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, un amendement pour fixer un plafond à 3 M€ pour cette délégation.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vais donc mettre l'amendement aux voix.

M. le Conseiller PETIT : S'il vous plaît, monsieur le Président, le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés votera pour cet amendement.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. C'est exactement les mêmes dispositions que celles que nous avons, depuis plusieurs mandats, déléguées au Bureau.

Donc je mets l'amendement aux voix -je suis contre évidemment- :

a) - Amendement -

- pour : MM. Boudot et Casola ; M. Broliquier, Mme Croizier, MM. Geourjon, Gillet, Lavache, Uhrlich ; Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra -pouvoir à Mme Balas-, MM. Blache, Buffet, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy -pouvoir à Mme Basdereff-, Fautra, MM. Fenech, Forissier -pouvoir à M. Quiniou-, Fromain -pouvoir à Mme Laval-, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Girard, Guillard -pouvoir à M. Havard-, Hamelin, Havard, Mmes Laval, de Lavernée, Leclerc, de Malliard, M. Martin, Mme Maurice, M. Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi -pouvoir à Mme Fautra-, Rantonnet, Mmes Reynard, Sarselli, MM. Sellès, Vincendet ;

- contre : M. Abadie, Mme Ait-Maten, M. Artigny, MM. Barral, Mmes Baume, Belaziz, MM. Bernard, MM. Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Brachet, Bravo, Bret, Mme Brugnera, MM. Brumm, Mmes Burillon -pouvoir à Mme Bouzerda-, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Mme Cardona, MM. Chabrier, Charles, Claisse, Mme Cochet, MM. Colin, Collomb, Coulon, Crimier, Curtelin, Da Passano, Mme David -pouvoir à M. Kimelfeld-, MM. Desbos, Devinaz, Diamantidis, Mme Dognin-Sauze, M. Eymard, Mmes Frier, Frih, MM. Gachet, Mme Gailliot, M. Galliano, Mme Gandolfi -pouvoir à M. Chabrier-, MM. Genin, Mme Geoffroy, M. George, Mmes Ghemri, Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Mme Guillemot, MM. Guimet -pouvoir à M. Abadie puis à M. Grivel-, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Kimelfeld, Mme Laurent, M. Le Faou, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Longueval, Mmes Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Panassier, M. Passi, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, Peytavin, M. Philip, Mmes Piantoni, Picard, Picot, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain -pouvoir à M. Suchet-, M. Pouzol, Mmes Rabatel, Reveyrand, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse -pouvoir à M. Bernard-, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat -pouvoir à Mme Cardona-, Veron, Vesco, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Vullien ;

- abstention : néant.

Amendement rejeté.

L'amendement n'est pas adopté, je mets donc aux voix le projet de délibération :

b) - Projet de délibération -

- pour : M. Abadie, Mme Ait-Maten, M. Artigny, MM. Barral, Mmes Baume, Belaziz, MM. Bernard, MM. Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Brachet, Bravo, Bret, Mme Brugnera, MM. Brumm, Mmes Burillon -pouvoir à Mme Bouzerda-, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Mme Cardona, MM. Chabrier, Charles, Claisse, Mme Cochet, MM. Colin, Collomb, Coulon, Crimier, Curtelin, Da Passano, Mme David -pouvoir à M. Kimelfeld-, MM. Desbos, Devinaz, Diamantidis, Mme Dognin-Sauze, M. Eymard, Mmes Frier, Frih, MM. Gachet, Mme Gailliot, M. Galliano, Mme Gandolfi -pouvoir à M. Chabrier-, MM. Genin, Mme Geoffroy, M. George, Mmes Ghemri, Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Mme Guillemot, MM. Guimet -pouvoir à M. Abadie puis à M. Grivel-, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Kimelfeld, Mme Laurent, M. Le Faou, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Longueval, Mmes Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Panassier, M. Passi, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, Peytavin, M. Philip, Mmes Piantoni, Picard, Picot, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain -pouvoir à M. Suchet-, M. Pouzol, Mmes Rabatel, Reveyrand, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse -pouvoir à M. Bernard-, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat -pouvoir à Mme Cardona-, Veron, Vesco, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Vullien ;

- contre : MM. Boudot et Casola ; M. Broliquier, Mme Croizier, MM. Geourjon, Gillet, Lavache, Uhrlich ; Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra -pouvoir à Mme Balas-, MM. Blache, Buffet, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy -pouvoir à Mme Basdereff-, Fautra, MM. Fenech, Forissier -pouvoir à M. Quiniou-, Fromain -pouvoir à Mme Laval-, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Girard, Guillard -pouvoir à M. Havard-, Hamelin, Havard, Mmes Laval, de Lavernée, Leclerc, de Malliard, M. Martin, Mme Maurice, M. Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi -pouvoir à Mme Fautra-, Rantonnet, Mmes Reynard, Sarselli, MM. Sellès, Vincendet ;

- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0007 - Communauté urbaine de Lyon - Fixation des indemnités de fonction accordées aux membres du Conseil de communauté - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : Nous passons maintenant au vote des indemnités de fonction des membres de notre assemblée.

Cette délibération sera applicable jusqu'au 1^{er} janvier 2015, date à laquelle nous devrons délibérer à nouveau par référence au barème indemnitaire applicable à la Métropole de Lyon.

Je vous propose de reconduire les taux appliqués sur le mandat 2008-2014 et, ce faisant, d'assimiler les conseillers délégués membres du Bureau aux Vice-Présidents.

Cela donne :

Fonction	Nombre de postes	Taux applicable	Indemnité brute maximum mensuelle
Président	1	118 % de l'indice brut 1015	4 485,73 €
Vice-Président	25	59 % de l'indice brut 1015	2 242,87 €
Conseiller délégué membre du Bureau	6	59 % de l'indice brut 1015	2 242,87 €
Conseiller	Autres membres du Conseil	28 % de l'indice brut 1015	1 064,41 €

M. le Conseiller PETIT : Une explication de vote, s'il vous plaît, monsieur le Président de la part du groupe UMP, DVD et apparentés. Nous sommes un peu surpris de ce rapport en ce qui concerne les indemnités des conseillers délégués. Il n'y a pas une mairie ou pratiquement pas où les conseillers délégués ont une indemnité équivalente aux adjoints.

Pour quelle raison donnerait-on aux conseillers délégués une indemnité équivalente ici aux Vice-Présidents, si ce n'est, monsieur le Président -et là j'y vois une interprétation politique-, pour remercier vos amis ?

Quelle interprétation donner à ce choix et quel exemple donne-t-on aux citoyens ? L'interprétation que cela donne est que vous n'avez pas pu caser tous vos amis dans l'exécutif communautaire et donc vous faites rentrer par la fenêtre les gens que vous n'avez pas pu faire rentrer par la porte.

On a d'ailleurs un exemple frappant, je pense que vous l'avez tous remarqué puisque vous avez tous écouté les résultats avec assiduité, mais il y a un certain nombre de Vice-Présidents qui sont élus avec deux fois moins de voix que certains autres, certains de vos Vice-Présidents sont élus avec moins du tiers des voix de cette assemblée. C'est un peu l'illustration de ce que je viens de dire. Vous avez un exécutif complètement hétérogène que vous avez constitué autour de vous mais qui dessert l'intérêt des habitants du Grand Lyon. Vous auriez dû vous inspirer de la mode de l'équipe restreinte que le Gouvernement a tenté de faire récemment, cela nous aurait évité la création de ces 6 postes de conseillers membres du Bureau dont les indemnités n'ont pas de sens.

Notre groupe votera contre ce rapport qui cautionne à notre sens les "petits arrangements entre amis".

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Petit. On s'apercevra que la mise en place de la Métropole demande le concours de tous les talents et donc je propose à l'assemblée d'adopter cette délibération.

- pour : M. Abadie, Mme Ait-Maten, M. Artigny, MM. Barral, Mmes Baume, Belaziz, MM. Bernard, MM. Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Brachet, Bravo, Bret, Mme Brugnera, MM. Brumm, Mmes Burillon -pouvoir à Mme Bouzerda-, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Mme Cardona, MM. Chabrier, Charles, Claisse, Mme Cochet, MM. Colin, Collomb, Coulon, Crimier, Curtelin, Da Passano, Mme David -pouvoir à M. Kimelfeld-, MM. Desbos, Devinaz, Diamantidis, Mme Dognin-Sauze, M. Eymard, Mmes Frier, Frih, MM. Gachet, Mme Gaillout, M. Galliano, Mme Gandolfi -pouvoir à M. Chabrier-, MM. Genin, Mme Geoffroy, M. George, Mmes Ghemri, Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Mme Guillemot, MM. Guimet -pouvoir à M. Abadie puis à M. Grivel-, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Kimelfeld, Mme Laurent, M. Le Faou, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Longueval,

Mmes Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Panassier, M. Passi, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, Peytavin, M. Philip, Mmes Piantoni, Picard, Picot, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain -pouvoir à M. Suchet-, M. Pouzol, Mmes Rabatel, Reveyrand, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse -pouvoir à M. Bernard-, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat -pouvoir à Mme Cardona-, Veron, Vesco, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Vullien ;

- contre : Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra -pouvoir à Mme Balas-, MM. Blache, Buffet, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy -pouvoir à Mme Basdereff-, Fautra, MM. Fenech, Forissier -pouvoir à M. Quiniou-, Fromain -pouvoir à Mme Laval-, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Girard, Guiland -pouvoir à M. Havard-, Hamelin, Havard, Mmes Laval, de Lavernée, Leclerc, de Malliard, M. Martin, Mme Maurice, M. Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi -pouvoir à Mme Fautra-, Rantonnet, Mmes Reynard, Sarselli, MM. Sellès, Vincendet ;

- abstentions : MM. Boudot et Casola ; M. Broliquier, Mme Croizier, MM. Geourjon, Gillet, Lavache, Uhrich.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0008 - Commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariats de la Communauté urbaine de Lyon - Mode de scrutin et modalités de dépôt des listes - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

M. LE PRÉSIDENT : En application de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, les plis contenant les offres doivent être ouverts par une commission spécifique, dénommée Commission de délégation de service public, qui émet également un avis sur les candidatures et les offres ou sur les projets d'avenants entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % du montant initial. Elle dresse également la liste des candidats admis à présenter une offre.

Cette commission est présidée par le Président ou son représentant et se compose de 5 Conseillers communautaires titulaires et 5 Conseillers communautaires suppléants.

Les membres de la commission sont élus au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il appartient au Conseil de communauté de déterminer les conditions de dépôt des listes de candidats pour siéger au sein de la Commission de délégation de service public.

Je vous propose, pour procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public lors de la prochaine séance du Conseil de communauté, que les listes de candidats me soient transmises au plus tard à l'ouverture de cette séance.

De même, comme le prévoit l'article L 1414-6 du code général des collectivités territoriales, je vous propose d'élargir les compétences de la commission de délégation de service public aux contrats de partenariats.

M. LE PRESIDENT : Je mets le dossier aux voix :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, je rappelle à ceux d'entre nous qui ne l'auraient pas fait de bien vouloir communiquer à la direction des assemblées et de la vie institutionnelle dans les prochains jours votre déclaration d'appartenance à un groupe politique afin de mettre, dès que possible, notre assemblée en marche normale.

Vous êtes invités à vous diriger vers le salon Louis Pradel où des rafraichissements nous attendent.

Si vous le voulez bien, je vais demander aux Vice-Présidents et autres membres du Bureau de rester quelques minutes à la tribune puis de se rendre dans l'escalier du hall pour une photo commune.

(La séance est levée à 20 heures 45).
